

Mon parcours patient

Prélèvement pour recherche de Demodex

Qu'est-ce qu'un prélèvement pour recherche de demodex ?

Ce prélèvement permet de détecter la présence d'acariens *Demodex* au niveau des cils ou de la peau. Ces micro-organismes peuvent être responsables d'une dermatite ou de problèmes oculaires. Le prélèvement est simple et indolore.

Avant votre examen

Votre médecin vous a remis une ordonnance pour un prélèvement parasitologique afin de rechercher un *Demodex folliculorum* sur les cils ou la peau.



Durée de l'examen : 15 minutes

Prise de rendez-vous

Appelez le centre de prélèvements, l'après-midi, du lundi au vendredi, au ☎ **02 43 43 43 32**.

Un rendez-vous sera fixé en début d'après-midi.

Lieu



Bâtiment Plantagenêt

Suivre le grand couloir : le centre de prélèvements se trouve à gauche, avant les ascenseurs.

À votre arrivée, prenez un ticket « J'ai rendez-vous » à la borne.

Conservez ce ticket après l'enregistrement. Un biologiste médical ou un interne vous prendra en charge après l'enregistrement.

Documents à apporter

- ☐ Ordonnance de prélèvement
- ☐ Carte vitale
- ☐ Pièce d'identité
- ☐ Carte de mutuelle
- ☐ Ordonnances des traitements en rapport avec le prélèvement

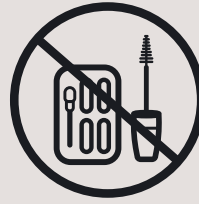
Conditions pour réaliser le prélèvement



Ne pas avoir commencé le traitement antiparasitaire (lingettes **Blephademo**dex, Ivermectine)



Ne pas mettre de crème hydratante sur la peau le jour du prélèvement



Ne pas maquiller les yeux et les cils (pas de mascara)



Ne pas maquiller la peau (pas de fond de teint, ni poudre)

 **Si vous venez de commencer un traitement antiparasitaire, venez avec le nom du traitement.**

Déroulement de l'examen

- 1 Installation en salle
- 2 Questionnaire rapide sur vos antécédents
- 3 Prélèvement selon la zone concernée :

